

## CONFERENCE « TRAVAILLEURS DETACHES » BRUXELLES 9/11/2010

**Peter HOLM**, 3F, Danemark, Président secteur agriculture EFFAT, ouvre la conférence. Il remercie tous les participants d'avoir répondu positivement à l'invitation de l'EFFAT, car le problème des travailleurs détachés va connaître un véritable développement dans notre secteur, même si actuellement ce n'est pas trop le cas. Il passe la parole à Arnd SPAHN .

**Arnd SPAHN**, Secrétaire agriculture, EFFAT : Il remercie les organisations nationales qui ont accepté de participer à ce projet, car le débat est important et nous participons avec la CES<sup>1</sup> à la réforme de la directive. La Commission a mis en place un groupe de « haut niveau » composé des partenaires sociaux et des gouvernements. L'EFFAT est concerné dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme. Le constat que nous faisons c'est que ça n'a pas trop d'importance pour le moment. Les problèmes ne seront pas réglés avec une directive, ce serait plutôt avec la transposition.

La fondation de Dublin a effectué une enquête sur les détachés en laissant de côté l'agriculture, ce qui veut dire que ce n'est pas un problème, mais la réalité est différente. L'Italie et l'Espagne nous ont donné d'autres chiffres et en Italie les détachés sont surtout illégaux et provenant des balkans, les chiffres sont beaucoup plus élevés que ce que Dublin dit pour l'ensemble des secteurs.

Pour nous les détachés n'ont pas de contrats avec les Etats membres recevants. Le droit national ne s'applique pas et les salariés n'ont pas d'informations sur leur travail et leurs conditions de travail. C'est important car les institutions font des déclarations sans contacter les concernés.

Il passe la parole aux experts pour présenter le rapport et les résultats des différents entretiens. Le rapport et les slides sont joints au procès-verbal.

**Jean-Pierre KLAPUCH**, Réseau-projectives, rappelle le déroulement du projet avec les problèmes rencontrés pour les différentes visites. Certaines rencontres n'ont pas pu se tenir du fait du nuage du volcan ou encore du fait de grèves dans les transports. C'est aussi la raison pour laquelle l'EFFAT a demandé une prolongation de 3 mois pour le déroulement du projet.

**Patrick CAUDRON**, Réseau-projectives, présente le rapport ainsi que les résultats des entretiens dans les Etats membres.

---

<sup>1</sup> CES(ETUC) = Confédération Européenne des Syndicats

A la suite de la présentation le débat est engagé avec les participants.

**Peter HOLM** : Le problème est politique et c'est entre les syndicats et les responsables politiques qu'il faut discuter sur les conditions déplorables, mais c'est difficile à résoudre et à négocier.

**Barbara BINDNER**, FGA-CFDT, France : Nous avons un groupe composé du ministère, de l'agence contre le travail illégal et certains employeurs. Il y a un rapport d'un militant qui enquêtait en Espagne sur une société qui a un siège en Irlande et qui envoie en France des polonais, des bulgares et des hongrois avec une licence gangmaster non enregistrée. Nos inspecteurs du travail sont incapables d'avoir des réponses, car il est plus facile de travailler avec **l'Espagne qui emploie des polonais et des tchèques qu'avec les portugais et l'Espagne**. Nous sommes confrontés à des sociétés transversales pour lesquelles les inspections du travail ne sont pas préparées. Le texte doit changer. Il faut un système obligatoire transnational d'agrément de ces sociétés.

En Tchéquie il y a 1 registre qui classe les sociétés même douteuses, mais il est difficile d'avoir accès à ces informations. Il faut réfléchir sur les droits de ces salariés qui devraient être syndiqués dans leur pays d'origine. Nous devons travailler avec Uni-Europe et voir comment mettre en place des comités d'entreprise européens. L'OIT a des règles pour les entreprises temporaires.

**Hans KOTZAN**, KOMMUNAL, SUEDE : L'article 4 de la directive donne des conditions plus favorables. La commission négocie avec l'Inde dans le cadre du libre échange et c'est le grand argument d'accepter les indiens en Europe. La directive stipule que si un accord est plus favorable à la directive, c'est l'accord qui prévaut. Avec MERCOSUR si un accord est signé, la directive n'a plus de valeur. En Suède si le contrat est signé, il doit reprendre les conditions de travail prévues dans les conventions collectives.

**Ermanno BONALDO**, FAI-CISL, Italie : Le phénomène décrit par Barbara est bien visible dans l'agriculture. Il y a des travailleurs intérimaires et pas des détachés. Les travailleurs détachés ce sont surtout des clandestins qui sont gérés par la criminalité organisée. Les capos gèrent la main-d'œuvre italienne qui vient surtout de l'Inde. Les confédérations protègent les saisonniers. Il y a des expériences bilatérales qui prévoient que les entreprises ont des organismes bilatéraux sanitaires, tels que accidents du travail, rapatriement, soin de santé à condition d'être inscrit dans le syndicat, et ceci concerne les légaux.

**Valentina VASILYONOVA**, FNSZ/FITUA, Bulgarie : Je tiens à remercier l'EFFAT pour l'organisation de ce projet qui a permis en juillet de réunir à Sofia toutes les parties prenantes : Ministère, la direction « Liberté, circulation », l'agence du travail, les employeurs et les syndicats. La conférence arrive à point nommé, alors qu'il y a les discussions de la directive au niveau national. Les parties prenantes sont

curieuses de savoir ce que se cache dans les distinctions : Saisonniers, détachés, recrutés par agences intérimaires. La Bulgarie est souvent considérée comme pays pourvoyeur, mais nous avons des problèmes. Nous avons la volonté de coopération en défendant la clarté, la transparence marquées surtout par les intérimaires et ceci est un problème aussi bien pour les employeurs, les syndicats et les agences de travail. Il y a des accords bilatéraux entre syndicats avec, comme cadre, les droits des travailleurs. Des accords sont passés entre les syndicats bulgares et la CES ou encore avec le Royaume-Uni ou la Grèce. Les intérimaires contournent la directive mais nous sommes d'accord avec l'EFFAT pour donner plus de transparence et plus de volonté politique à la directive.

**Arnd SPAHN** : C'est quoi les détachés ? Les choses changent, les capos par exemple. Dans le temps, ils allaient dans les villages rassembler les gens et pour les emmener chez l'employeur. Aujourd'hui ce sont les gens qui viennent. La commission a une autre définition des détachés, mais la directive n'a rien à voir avec l'agriculture. Les salariés qui ont une base à l'étranger avec une partie de salaire sont payés au tarif étranger.

Si vous avez des compléments d'informations à apporter au rapport, vous nous les faites connaître à l'EFFAT jusqu'au 9/12 et nous les intégrerons. Il faut néanmoins que vos remarques soient faites dans une des 3 langues : Français de préférence puis allemand ou anglais.

**Luigi ROTELLA**, FLAI-CGIL, Italie : Détachements, travail intérimaire, sous-traitance, on ne sait pas où sont les limites. Il faut définir le lien qui existe entre l'entreprise qui envoie et celle qui reçoit. Sans une raison technique le détachement ne doit pas être possible. En Italie, des entreprises détachent sans aucun intérêt et nous avons beaucoup de problèmes à ce niveau. Pourquoi détacher des roumains ou même des italiens, c'est de la sous-traitance ou des intérimaires. Pourquoi on ne découvre qu'aujourd'hui ces pratiques ? Face à la crise mondiale à long terme, les entreprises ont tendance à faire payer les travailleurs. Qu'est ce que le syndicat européen peut faire pour garantir aux travailleurs des conditions minimum ? Les sujets sont interconnectés : Détachés, saisonniers..

**Valentina VASILYONOVA** : Nous devrions nous servir de l'exemple suédois. Comment dans le cadre de l'OMC nous pouvons inclure ce point ?

**Aneliya NACHEVA**, NFZGS-PODKREPA, Bulgarie : La directive n'est pas appliquée, les applications sont illégales et pas applicables aux détachés. Nous n'avons pas d'infos sur les intérimaires, ils ne connaissent pas les lois. Il faudrait suivre les lois du pays et contrôler leur application.

**Thomas HENTSCHEL**, IGBAU, Allemagne : Où conduit la discussion ? Ce qui est intéressant, c'est que ça se sépare de la directive « services ». Il y a une évolution

dans le travail temporaire, les entreprises fournissent un travail à l'étranger en y envoyant des gens. Nous avons mené des campagnes intérimaires et avons constaté que les salaires sont bas et que l'agence fait beaucoup de bénéfices. Ce système ne fonctionne pas, c'est la traite d'êtres humains, pas de contrats, pas d'hébergement. Il faut sortir le temps de travail de la directive services. La France a proposé d'essayer d'homologuer les agences intérimaires, nous l'avons essayé avec les temporaires, mais ça a échoué. Le dialogue social est important, il faut une transparence dans ce processus entre les fédérations, les organisations agricoles et les employeurs.

**Scot WALKER**, UNITE THE UNION, Royaume-Uni : Nous soutenons la position de l'EFFAT. Les détachés ont trait aux agences intérimaires, ce sont des migrants, des gangmasters. Mon syndicat soutient cela, mais nous n'avons pas obtenu d'accords. Il y a eu des poursuites suites aux travailleurs chinois. Il faut un permis pour travailler, le secteur agricole n'est pas seul, il y a la construction. Je m'occupe de l'éthique avec des ONG et je m'assure que les employeurs traitent les salariés d'une manière éthique. Les contrôles doivent être renforcés, car les travailleurs doivent être traités dignement. Nous avons cherché à signer des accords avec des conditions minimales sous l'égide de l'EFFAT et du Danemark. Nous partageons la problématique énoncée, car les grands acteurs brisent les règles.

**Barbara BINDNER** : A l'initiative de la CES, sur le prix des tomates, il faudrait en profiter pour trouver des liens avec les autres fédérations pour une campagne plus large envers le public.

**Arnd SPAHN** : Notre devoir le plus important est de proposer à la CES une analyse sectorielle et aux Etats membres afin d'expliquer que la directive est loin de la réalité. Il faut une révision de la directive. Dans l'agriculture il y a plus de détachés que dans tous les autres secteurs, dans le tourisme aussi. Nous soutenons la CES avec une analyse claire. Nous demandons que l'agriculture sorte de la directive. Il y des aspects importants évoqués aujourd'hui, et ces débats vont nous aider beaucoup. Il rappelle que si la commission accepte la prolongation du projet, une réunion de conclusion aura lieu en janvier à Berlin. D'ici là nous pensons avoir vos remarques pour compléter le rapport.

**Peter HOLM** conclut la conférence en remerciant tous les participants et en leur souhaitant un bon retour et surtout de soumettre les remarques éventuelles dans les délais prévus.